

Licence 1^{re} année, Stage d'exécution obligatoire

Jean Soma, responsable des stages du cycle Licence

Le stage d'exécution est obligatoire en 1^{re} année du cycle Licence et, comme son nom l'indique, il implique un travail d'exécution : en clair, ce stage a pour objet la réalisation d'une activité productive qui ne demande aucune qualification.

Objectifs

L'objectif premier consiste à découvrir une structure professionnelle, à appréhender le monde de l'entreprise, en sachant que ce stage se déroule au sein d'une équipe, sous le contrôle et la supervision d'un agent d'exécution ou de maîtrise. S'adapter à un poste en participant de manière active et efficace aux différentes tâches confiées, tout en respectant les procédures et les codes, l'ensemble des contraintes, constitue le deuxième objectif, non moins important que le premier. Bien entendu, l'organisation de l'entreprise, ses modes de management, la circulation des informations et des décisions, les outils employés... sont autant d'aspects que le stagiaire devra observer et réfléchir, notamment en vue du rapport de stage.

Calendrier et durée : été, durée minimum continue de quatre semaines.

Taille de l'entreprise, contrainte : l'entreprise devra comprendre au moins 10 personnes.

Secteurs : les choix traditionnels sont des activités d'exploitation dans des administrations, banques, EDF, assurances, entreprises du bâtiment, de distribution (supermarchés, etc.), coopératives diverses, chantiers...

Types de stage : activités d'entretien (services techniques), emploi dans les hôpitaux (agent hospitalier, brancardier), manutention, mise en rayon, inventaire des stocks, classement, saisie de données, plongeur ou commis de cuisine (restaurant), caissier...

A contrario, voici les différents types de stage qui ne seront pas acceptés : travail chez un particulier ou dans une entreprise unipersonnelle, animation de colonie de vacances, participation à des missions humanitaires, activité au sein des associations de l'Ecole, programmation (informatique)...

Possibilité d'effectuer son stage à l'étranger : nécessité d'un bon niveau de langue, la demande d'agrément est remise au moins **1 mois avant le stage**, possibilité de valider **SWIM**.

Procédure pour l'étudiant :

- Renseigner (de façon électronique) et déposer la demande via l'extranet Efrei
- Convention de stage : obligatoirement signée par les 3 parties avant la mission en entreprise
- CDD : copie du contrat et copie des feuilles de paie

Engagement contractuel : à 3 dans le cadre d'une convention : Efrei, entreprise, étudiant (l'Efrei envoie la convention en 3 exemplaires à l'entreprise) **ou** à 2 dans le cadre d'un CDD : entreprise, étudiant, l'étudiant devra malgré tout fournir le contrat et les fiches de paie au service des stages

Evaluation : la feuille d'évaluation de l'étudiant par l'entreprise (fin de stage). L'étudiant doit restituer la fiche d'évaluation au service des stages de l'Efrei : cette évaluation comptera dans la note finale, laquelle résulte de l'évaluation du rapport de stage. Les consignes relatives à la réalisation du rapport de stage seront données en cours de Culture et Communication.

Attention : durant le stage, les élèves représentent l'Efrei dans l'entreprise : tout ce qui pourrait porter atteinte à l'image de l'école sera sévèrement sanctionné.

Contacts :

Jean Soma, responsable des stages du cycle Licence : 01 46 77 40 15 / jean.soma@efrei.fr
Marie-Christine Hoffmann, assistante : marie-christine.hoffmann@efrei.fr
